DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 02.109

L'An Deux Mille Deux, le 12 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

5 AOUT 2002

5 AOUT 2002

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, GRAMMATICO, MM. GUIARD, LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT

M. CAU représenté par M. POTENNEC

Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS

Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES: M. FAVRE, M11es ISENDICK et LABEYRIE

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 26 Nombre de Votants : 30

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL

D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL DE LA

CHARENTE MARITIME

VOTE : UNANIMITE

Les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente Maritime sont définis par :

- l'arrêté de création du 20 janvier 1949
- l'arrêté du 31 mars 1989 adjoignant à chaque délégué titulaire deux suppléants
- l'arrêté du 21 août 1990 élargissant le bureau à dix membres

Lors de la réunion du 27 mars 2002, le Comité du Syndicat d'Electrification a décidé de modifier ses statuts. Il s'agit plus d'une modernisation que d'une extension de ses compétences.

Les nouveaux statuts visent à remplacer les trois arrêtés précités du 20/01/49, 31/03/89 et 21/08/90 par un seul et même document.

Le projet de ces nouveaux statuts est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la délibération en date du 27 mars 2002 prise par le Comité Syndical concernant la modification de ses statuts,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 04 juillet 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente Maritime tel qu'il a été voté par son comité le 27 mars 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 août 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS